



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 222-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du mardi 11 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p><u>Etaient présents :</u> BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, JONON Corinne, LAMBOROT Cécile (à compter de 21h00), MARTIN Claire, RENAUX Cécile.</p> <p><u>Etaient absents excusés :</u> LABOURET Christian, ayant donné pouvoir à CHANUT Jean-Luc GROUILLER Sébastien, ayant donné pouvoir à BUTTET Frédéric LAROCHE Lucas, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland LAMBOROT Cécile, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile (le temps de son absence, c'est-à-dire de 19h30 à 21h00)</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> CORRE Michelle</p> <p><u>Secrétaire de Mairie :</u> BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 13</p> <p>Nombre de membres présents : 9 de 19h30 à 21h00 10 à partir de 21h00</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 13</p> <p>VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0</p> <p>Date de convocation : 04/10/2022</p>
--	---

OBJET : DELIBERATION
Relative à la fixation des tarifs de fioul, gaz et électricité au foyer rural à compter du 15 octobre 2022.

Pour faire suite à l'augmentation des charges de fonctionnement du foyer rural (gaz, électricité, fioul), le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs à compter du 15 octobre 2022 comme suit :

Electricité : 0.35€ le Kwh

Gaz : 0.40€ le Kwh

Fioul : 1.70€ le litre

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 11 octobre 2022.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT